

V – LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN

V. 1 Le contexte

La presse se fait régulièrement l'écho de certaines difficultés de vivre au quotidien à Paris, et pose même parfois la question de savoir s'il ne faut pas désormais quitter la capitale.

En réalité, comme les analyses l'ont montré, Paris reste aujourd'hui une ville attrayante. Les enquêtes d'opinion conduites à ce sujet montrent que la vitalité de la capitale, la richesse de ses équipements, la qualité du paysage de très nombreux quartiers, la présence de la Seine et d'autres espaces publics majeurs, la diversité même de sa population en font un lieu que les habitants apprécient.

Cependant, les dernières données attestent aussi un changement de comportement très sensible, notamment de la part des jeunes actifs et des personnes âgées. Plusieurs indicateurs tendent aussi à montrer que si Paris devient de plus en plus une ville agréable à visiter, elle est peut-être dans certains quartiers une ville de moins en moins facile à vivre au quotidien. Les réactions des habitants sont également nombreuses sur des sujets sensibles comme le bruit, la pollution, la densification des constructions, la qualité de desserte en équipements et la sécurité.

Bien qu'un important effort en matière d'équipement ait été réalisé notamment à travers les zones d'aménagement concertées (ZAC) et le plan programme pour l'est parisien (PPEP), il subsiste un double souci :

- l'inégale répartition des équipements sur le territoire parisien, mise en évidence par le taux de service et non par le ratio équipements/population,
- modernisation et amélioration des usages des équipements de proximité (notamment en matière d'équipements scolaires).

➤ Les centres de proximité

La notion de proximité, malgré sa simplicité apparente, est difficile à cerner par des concepts précis. Elle s'appuie couramment sur l'idée de quartier. Or, si le quartier constitue effectivement une définition commode pour la gestion administrative, il recouvre parfois avec difficulté la réalité quotidienne vécue par les habitants et, surtout, il paraît peu propice à la mise en place de procédures d'aménagement concrètes et cohérentes.

Chaque habitant, chaque usager a sa propre définition des limites du quartier dans lequel il habite, ce qui rend la définition d'un périmètre commun particulièrement difficile. Par ailleurs, cette notion de quartier renvoie à des conceptions différentes suivant le type de préoccupations auxquelles on s'intéresse. En revanche, chacun est capable de reconnaître et de savoir quel est le centre vers lequel il doit effectuer ses démarches les plus habituelles et dans lequel il a ses repères.

Cette centralité multiple peut être perçue dans Paris à trois échelles.

- La première est celle des centralités globales à l'échelle de l'agglomération, voire de la région toute entière, ce sont les centralités de Paris-capitale. La carte jointe montre que celles-ci s'organisent autour de quelques grands pôles, sur la rive gauche et, principalement, sur la rive droite, autour de grands linéaires commerciaux

et des principaux monuments. L'action sur ces sites relève des grands projets d'équipements municipaux.

- Viennent ensuite les centres à l'échelle de Paris même, qui rayonnent sur plusieurs quartiers jusqu'à des arrondissements entiers. Ces lieux intermédiaires sont plus répartis sur le territoire de Paris et certains sont d'ailleurs inclus dans les centralités globales qui viennent d'être évoquées. Ils présentent pour la plupart la caractéristique d'être organisés de façon linéaire et continue et s'appuient sur des itinéraires commerciaux issus des anciennes voies d'accès à Paris, comme la rue de Vaugirard ou la rue du Faubourg du Temple.
- Enfin, à l'échelle plus fine, de très nombreux centres de quartier, de dimension modeste, offrent les services les plus quotidiens aux habitants. Issus d'anciens lotissements, de centres de villages ou de la conjonction de plusieurs équipements (mairies d'arrondissement, églises, crèches et écoles, jardins et squares...), ces centres sont le plus souvent proches, mais un peu à l'écart, des itinéraires précédents, enrichissant encore les parcours possibles dans la ville.

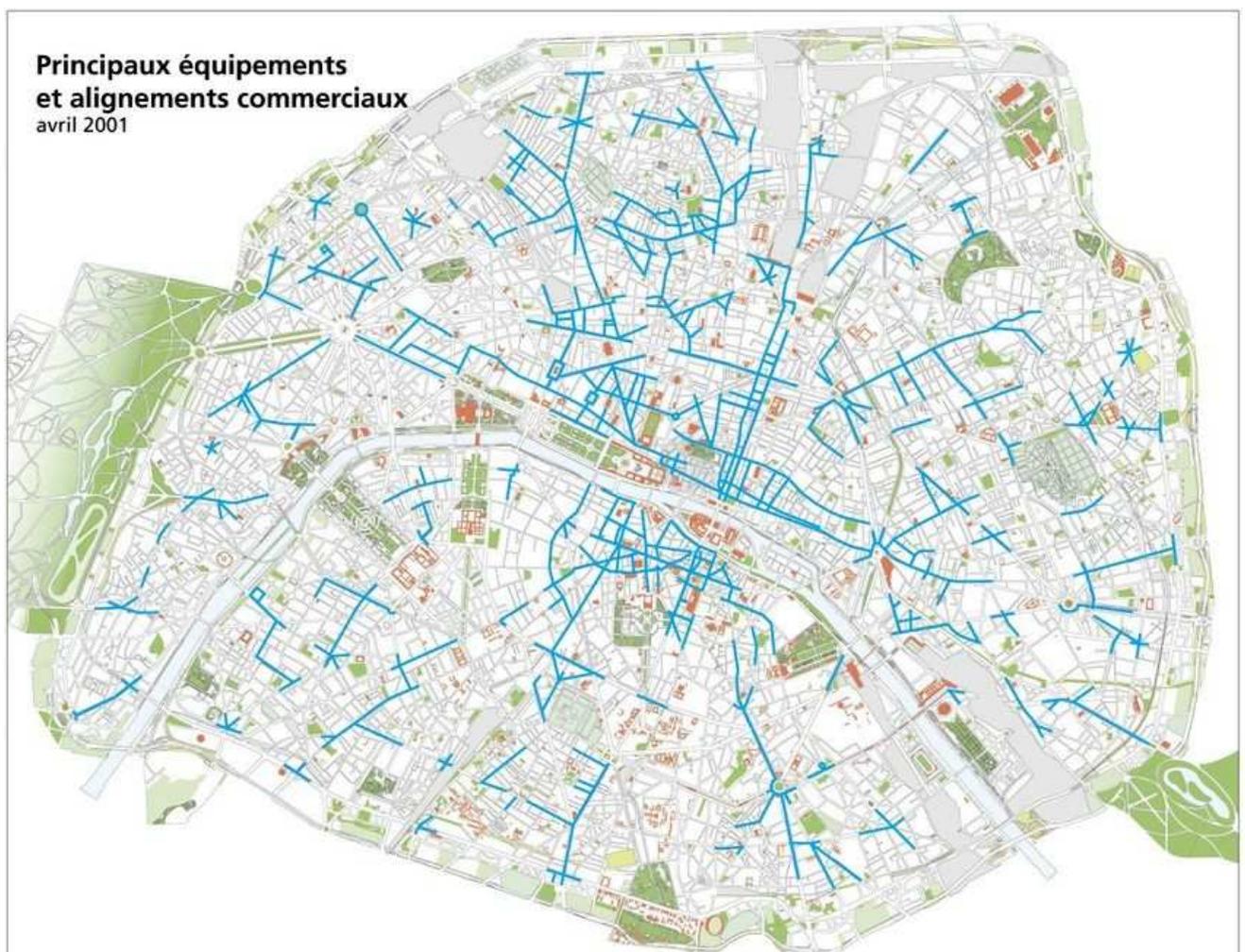


Figure 45 : Alignements commerciaux

Il convient de protéger les principaux linéaires commerciaux de la Capitale

➤ **Les inégalités sociales et territoriales : les quartiers en difficulté**

Paris n'est pas exempt des difficultés sociales qui caractérisent aujourd'hui les grandes concentrations urbaines attirant une population fragile connaissant des problèmes d'emploi et de formation, d'accès aux droits, d'exclusions et de discriminations. Ces phénomènes ont une ampleur à la dimension de la capitale : près de 100 000 demandeurs d'emplois et plus de 45 000 RMIstes en juin 2002, et 30 % des établissements scolaires classés en Réseau d'Éducation Prioritaire. Des questions de santé, comme le saturnisme, touchent des populations vivant dans des immeubles insalubres. Des formes de délinquance et des trafics de toute nature se développent dans certains quartiers. Au total, le Contrat de Ville 2000-2006 a évalué la population exclue, marginalisée ou en grande difficulté sociale, à 200 000 personnes, soit 10 % de la population parisienne, essentiellement concentrée dans les arrondissements du nord et de l'est.

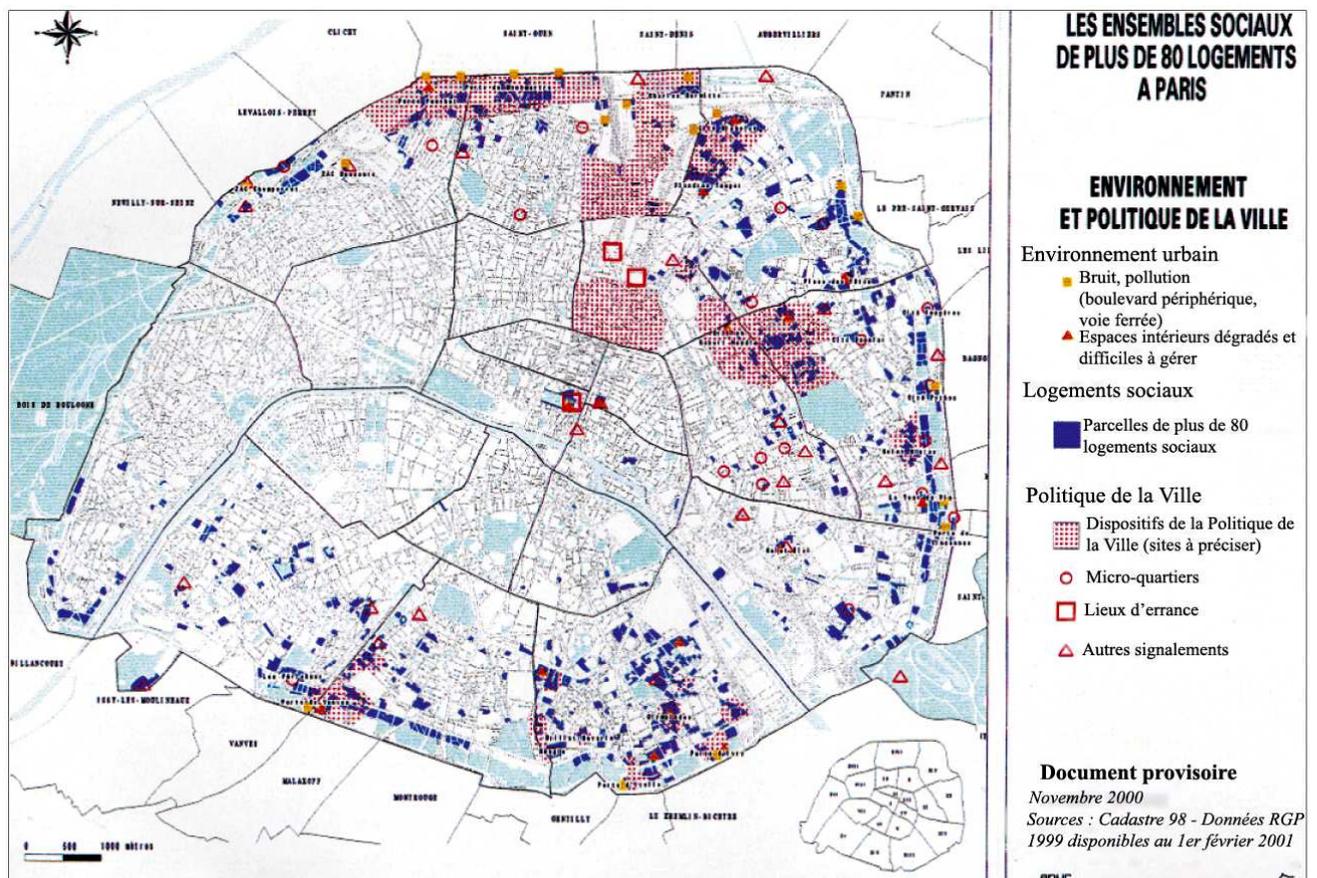


Figure 46 : Ensembles sociaux

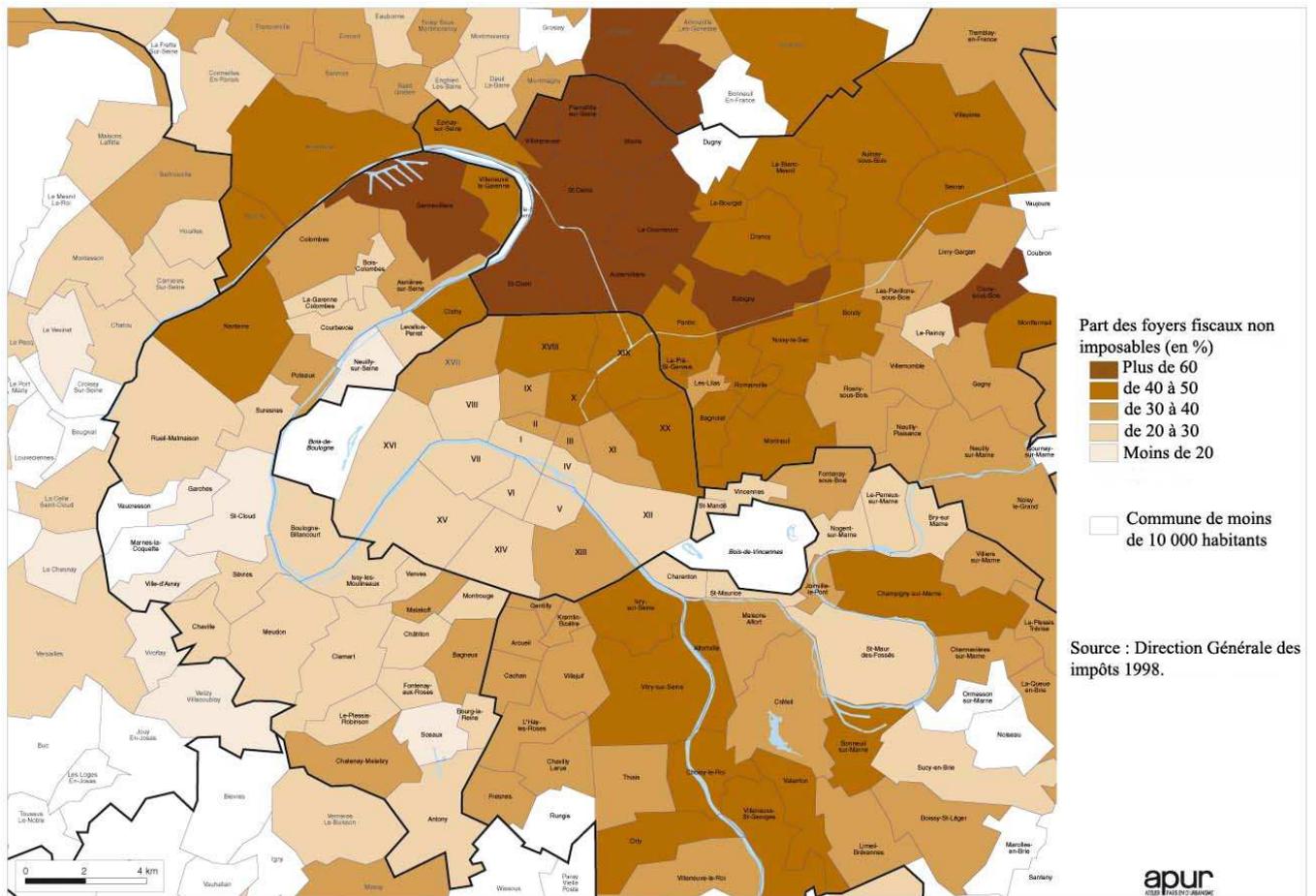


Figure 47 : Foyers fiscaux non imposables en 1998

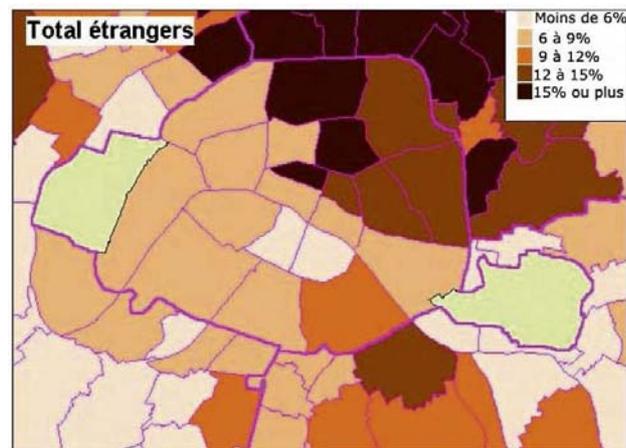


Figure 48 : Nombre d'étrangers

Afin de recomposer les équilibres sociaux et de revaloriser les territoires de la capitale touchés par la dégradation et la ségrégation, plusieurs domaines d'intervention ont été fixés dans la démarche de la Politique de la Ville engagée conjointement par l'Etat et la Ville de Paris pour la période 2000-2006 :

- le développement économique,
- l'emploi et la formation, la prévention sociale et la santé,
- la prévention de la délinquance,
- la justice et la sécurité, la qualité de la vie urbaine et le logement,
- l'éducation, la culture, les loisirs et les sports.

Les quartiers faisant partie de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville présentent tous des problèmes sociaux et un cadre de vie difficiles, mais sont divers dans leur sociologie et leur urbanisme :

Les quartiers de faubourgs, comme les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin (10^{ème} arrondissement), ceux de la Fontaine au Roi (11^{ème} arrondissement), de la Goutte d'Or (18^{ème} arrondissement) ou de Belleville (20^{ème} arrondissement), ont une situation géographique privilégiée au cœur de la cité mais accueillent, dans un bâti ancien souvent vétuste, des populations qui connaissent des problèmes d'intégration et cumulent les difficultés sociales. Ces quartiers ont perdu leur rôle d'intégrateur des nouveaux arrivants et apparaissent davantage aujourd'hui comme des quartiers de relégation.

Les anciens îlots insalubres, recensés au début du XX^{ème} siècle, ont fait dès le début des années 1960 l'objet d'opérations d'urbanisme radicales qui ont effacé le tissu ancien et sa mixité pour accueillir de nombreux logements sociaux. Du fait de leur caractère monofonctionnel, mais aussi de leur conception, de larges secteurs de Paris, comme la dalle des Olympiades (13^{ème}) ou une partie de la ZAC des Amandiers (20^{ème}), présentent des difficultés sociales et urbaines importantes en dépit de leur bonne localisation dans la ville.

Enfin, en périphérie, de vastes secteurs isolés du reste de la ville, formés des HBM des années 1930 aux grands ensembles des années 1960, subissent souvent les nuisances de grandes infrastructures. Parfois mal desservis par les transports en commun, leur tissu urbain et leurs caractéristiques sociales présentent des problématiques semblables aux cités de banlieue.

La situation de ces quartiers sensibles, bénéficiant pourtant pour certains de plus de dix ans d'actions concertées dans le cadre des procédures anciennes, ne s'est pas significativement améliorée.

La nouvelle politique de la ville, au-delà de son rôle de soutien aux difficultés sociales, doit désormais avoir une ambition plus large de réparation du tissu urbain, en permettant un véritable développement économique, social et urbain.

➤ **Le mal-vivre de certains quartiers**

Sur ce sujet, le contrat parisien de sécurité passé entre l'Etat et la Ville de Paris en 1999, apporte des informations utiles.

Sans aborder ici toutes les questions traitées, plusieurs préoccupations et pistes de travail formulées dans ce document paraissent importantes pour l'avenir en matière de conception des constructions et des espaces publics.

Le diagnostic effectué montre, qu'après une décroissance de la délinquance entre 1984 et 1993, 1998 a marqué un renversement de tendances avec une hausse de la délinquance de près de 5 %. Cette tendance s'est prolongée en 1999. Les délinquants interpellés à Paris sont de plus en plus des mineurs et la moitié d'entre eux n'y est pas domiciliée. Ces constatations résultent naturellement du fait que Paris est au cœur d'un vaste réseau de transports qui facilite les échanges. Cette mobilité de la délinquance entre Paris et sa région, est également perceptible à l'intérieur de Paris même. Des enquêtes récentes ont ainsi montré que rapportés à la population, les arrondissements périphériques de Paris, les plus souvent cités, ne sont pas ceux qui sont soumis à la plus forte délinquance. Ce sont au contraire les arrondissements où globalement passent le plus de gens, notamment les touristes, qui sont les plus concernés, en particulier le 1^{er} et le 8^{ème} arrondissements.

Il n'en reste pas moins que le nord et le nord-est de la ville sont davantage concernés par les infractions en relation avec les stupéfiants et la violence, alors que le sud et le sud-ouest (15^{ème} et 16^{ème}) le sont par les infractions contre les biens.

L'analyse des délits constatés laisse cependant de côté le problème tout aussi aigu pour la vie des quartiers, du sentiment d'insécurité. Les études montrent que ce sentiment est globalement limité à Paris, mais qu'il se traduit quand même par de nombreuses interventions des Parisiens. Ainsi, 18 000 incidents ont été rapportés en 1997 auprès des différentes directions de la Ville. Lié pour beaucoup à des problèmes d'incivilité ou à des formes de pression sur les habitants, sans traduction par des actes concrets et renforcé par certaines formes de délinquance, ce sentiment d'insécurité est plus important dans certains secteurs. Ainsi, du courrier reçu à la préfecture de Police, il ressort que plus de la moitié des doléances est concentrée sur le quart nord-est Paris, principalement les 11^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Les gares, les stations de RER et du métro et les parkings souterrains sont jugées également insuffisamment sûrs.

S'agissant de la sécurité de la voirie et des espaces publics, les experts s'accordent pour considérer que l'environnement influe sur le développement de l'insécurité et agit comme catalyseurs des troubles sociaux : mobilier urbain dégradé, inscriptions sur les murs et véhicules, seringues abandonnées, par exemple.

La Ville de Paris a d'ores et déjà engagé une action sur le traitement des graffitis et, pour l'avenir, le contrat local de sécurité recommande que les projets d'aménagement d'espaces publics à venir intègrent mieux les préoccupations de sécurité en évitant la création d'espaces avec des recoins, facteurs de risques. Le renforcement de l'éclairage et un bon entretien de la voirie sont également cités.

Sur un plan plus large un débat agite encore les experts pour savoir si la forme architecturale des projets d'urbanisme influe sur la délinquance. A Paris, et compte tenu de l'expérience acquise, il semble que le fait de créer dans les cités des années 1960 une organisation plus structurée des espaces publics soit utile à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers. Mais d'autres aspects sont également importants, comme la concentration de populations socialement homogènes et la taille importante des édifices regroupant trop de personnes autour des mêmes accès.

➤ **Des préoccupations nouvelles**

La demande d'une meilleure gestion du temps est désormais au cœur des questions urbaines. Les causes en sont multiples : réduction du temps de travail, accroissement de l'emploi féminin, augmentation du nombre de familles mono-parentales, développement de l'emploi précaire, nouvelles mutations technologiques qui entraînent une flexibilité du temps du travail et des loisirs et posent différemment la question de l'accès aux services.

Ces évolutions peuvent aboutir à des conflits dans l'usage des équipements, et notamment les équipements publics. Elles appellent de nouvelles formes de participation, forums d'usagers, enquêtes, réseaux et coopération entre administrations.

Ce sont, en priorité, la question des modes de garde des enfants qui vivent dans des ménages bi-actifs, et l'accessibilité aux services publics et aux lieux culturels correspondants, qui revêtent une importance particulière.

La croissance très vive des préoccupations de santé au cours des dernières années est certainement l'une des évolutions les plus marquantes et les plus importantes pour l'aménagement de Paris.

La pollution de l'air, le bruit, la saturnisme sont désormais des questions sur lesquelles les Parisiens attendent des réponses rapides. Elles renvoient, pour les deux premières d'entre elles, aux mesures importantes à prendre en matière de circulation et en matière de protection et, pour la dernière, à la résorption de l'habitat insalubre.

Le plan régional de la qualité de l'air (PRQA) a été approuvé par l'Etat en mai 2000. Il a confirmé l'efficacité de la surveillance et a établi le constat de l'état de la qualité de l'air. Proposant des orientations régionales permettant la diminution de la pollution d'origine automobile, il doit agir parallèlement au Plan de déplacements urbains qui porte sur l'organisation de la voirie, les transports des personnes et des biens et la diminution de la place de l'automobile en milieu urbain.

➤ **Les services urbains**

Les camions de livraison sont une cause importante de pollution, de bruit et d'encombrement. Chaque jour, les poids lourds (plus de 3,5 tonnes) représentent 3 % de la circulation totale et les véhicules utilitaires de l'ordre de 12 %.

Leur nombre est particulièrement élevé sur le corridor périphérique, avec des pourcentages respectifs de 6,5 % et 16,5 % ; ils représentent ainsi près du quart du trafic total, notamment dans la partie Est. Il convient d'ajouter que ces poids lourds sont pour une large part des véhicules en transit. Ils n'ont pas leur place sur cette infrastructure qui devrait essentiellement être utilisée pour les besoins de Paris et des communes du cœur de l'agglomération.

La Ville de Paris ramasse en moyenne 3 000 tonnes d'ordures ménagères par jour. Elle prend en charge à la fois les déchets des ménages et les déchets produits par les professionnels, dits « assimilés » (ou « Déchets non ménagers », DNM) en raison de leurs caractéristiques analogues à celles des déchets ménagers. Plusieurs collectes permettent d'assurer ce service :

- la collecte des emballages en verre (bacs à couvercle blanc), au moins une fois par semaine.

- la collecte des produits recyclables hors verre (bacs à couvercle jaune) : papiers, flacons plastiques, emballages cartons, métal, aluminium, petit électroménager..., de une à cinq fois par semaine
- la collecte des ordures ménagères (déchets résiduels), de quatre à sept fois par semaine
- la collecte des produits toxiques, sur rendez-vous
- la collecte des encombrants (en pied d'immeuble), sur rendez-vous
- la collecte des corbeilles publiques (voirie et jardins publics), au moins une fois par jour
- la collecte des déchets fermentescibles (déchets verts...)

La Ville de Paris accompagne également les collectes sous la responsabilité des producteurs, essentiellement assurées par les professionnels concernés :

- la collecte des piles (par les vendeurs de piles)
- la collecte des équipements électroniques et électriques en fin de vie, « DEEE » (par les vendeurs de ces équipements, à partir de 2006)
- la collecte des médicaments et de leurs emballages (par les pharmaciens)
- la collecte des déchets de soins (par les professions médicales)

Des initiatives associatives participent aussi à la collecte de certaines catégories de déchets en vue de la réutilisation et du recyclage : textiles...

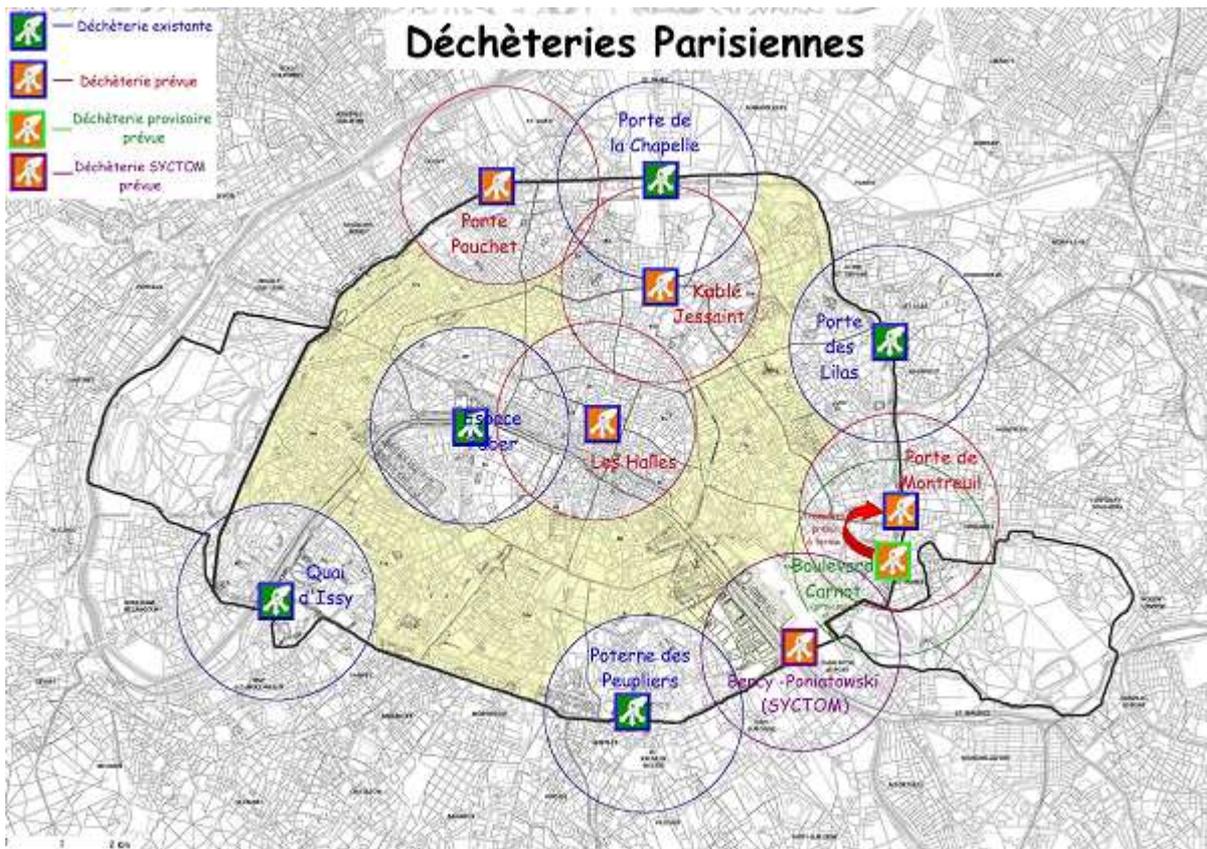
La Ville de Paris s'est engagée par ailleurs dans une démarche de réduction de la production des déchets de son territoire à travers un *plan de prévention des déchets*.

Il existe enfin différentes structures d'apport volontaire des déchets : les espaces propreté et les déchèteries sont des espaces aménagés, gardiennés, clôturés, où les particuliers, éventuellement les artisans et les commerçants peuvent apporter certains déchets, en les répartissant dans des contenants spécifiques (papiers-cartons, ferrailles, verre, gravats, tout venant, déchets végétaux, huiles usagées...)

Cinq déchèteries sont actuellement en service sur le territoire parisien. A l'exception de l'une d'entre elles, elles sont toutes implantées en périphérie où des espaces disponibles ont pu être affectés à cette activité. Les quatre déchetteries périphériques sont ouvertes aux habitants des communes riveraines.

Cinq autres déchèteries sont en projet, notamment celle incluse dans le programme des Halles qui permettra aux habitants du centre de Paris de bénéficier de ce service élémentaire de proximité. Le développement de ces équipements s'inscrit dans une démarche d'implantation répartie sur tout le territoire parisien en vue d'aboutir à un véritable maillage d'espaces de proximité ouverts à la population. L'introduction de dispositions spécifiques dans le PLU devrait permettre de trouver des solutions pour de nouvelles implantations dans les secteurs dépourvus d'équipement existant ou en projet.

L'ensemble des déchèteries existantes ou à venir vont être progressivement dotées d'un poste spécifique de tri des déchets en vue de leur réemploi dans le cadre d'un processus de type « ressourcerie ».



Les actions dans le domaine de l'eau sont très diverses, puisqu'elles intéressent notamment l'ensemble du circuit de l'eau et ses différents usages, à l'échelle de Paris, mais aussi à une échelle beaucoup plus large, jusqu'aux bassins de captage et aux barrages-réservoirs parfois situés hors de la région Ile-de-France. Il en est de même pour la consommation d'énergie.

L'analyse relative aux services urbains est développée dans l'état initial de l'environnement exposé dans la partie II du présent rapport de présentation du PLU.

V.2 l'équipement des quartiers

➤ Les équipements en faveur de la petite enfance

La population parisienne se caractérise par une sous-représentation des familles. Celles-ci tendent, en effet, à quitter la capitale dès que le nombre des enfants s'accroît. A contrario, les familles « monoparentales » sont sur-représentées et connaissent fréquemment des difficultés socio-économiques.

Fin 2001 les capacités d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans étaient de 20 180 places en crèches, de 1 960 en haltes-garderies et de 120 en jardins maternels. Mais, simultanément, près de 10 000 enfants restaient en liste d'attente, avec une répartition de la

demande très inégale au plan territorial. Cette demande était particulièrement concentrée dans les arrondissements du nord et de l'est et dans le 13^{ème} arrondissement. Ces carences sont désormais mesurées et mises en évidence par un nouvel indicateur, le taux de service. Il s'agit du rapport entre l'ensemble de l'offre des différents modes d'accueil et le nombre total d'enfants de moins de 3 ans. Début 2001, le taux de service moyen, ainsi calculé, était de 66,08 % pour Paris.

Par ailleurs, la Protection Maternelle et Infantile qui compte plus de 70 centres à Paris dispense aux futures mères et aux enfants de moins de 6 ans des soins médicaux de prévention. Elle leur offre aussi un accompagnement psychosociologique qui tient compte du contexte familial.

➤ **De nouveaux établissements scolaires**

Même si la population de Paris reste stable ou diminue globalement, la structure de cette population, l'évolution de sa répartition géographique et les exigences nouvelles en matière de pédagogie, imposent la réalisation de nouveaux établissements. Compte tenu des analyses actuelles, plusieurs propositions sont d'ores et déjà annoncées.

Il y a au total 318 écoles maternelles et 332 écoles élémentaires publiques à Paris (2001). 100 écoles maternelles et 111 écoles élémentaires sont inscrites en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou en réseau d'éducation prioritaire (REP) à Paris. Elles sont situées principalement dans un quart nord-est parisien (2^{ème}, 3^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et du 18^{ème} au 20^{ème}) ainsi que dans le 13^{ème} arrondissement, secteurs où les difficultés sociales sont globalement plus importantes qu'ailleurs.

Les écoles maternelles et élémentaires sont des équipements de proximité. Chaque élève doit pouvoir être accueilli dans de bonnes conditions compte tenu des exigences pédagogiques actuelles et d'une tendance à la réduction par l'académie des taux d'encadrement par classe.

Des constructions d'écoles sont aussi d'ores et déjà nécessaires pour accompagner une quinzaine d'opérations d'aménagement : Beaujon (8^{ème}), Bercy (12^{ème}), Château des Rentiers (13^{ème}), Paris Rive Gauche (13^{ème}), Tage-Kellermann (13^{ème}), Alésia (14^{ème}), Boucicaut (15^{ème}), Porte d'Asnières (17^{ème}), Bas Montmartre (18^{ème}), rue Pajol (18^{ème}), Simplon Amiraux (18^{ème}), Bassin de La Villette (19^{ème}), secteur de l'OCP (19^{ème}), Réunion (20^{ème}), et Bas Belleville (20^{ème}).

De plus, plusieurs arrondissements de l'ouest parisien ont connu une progression des effectifs scolarisés liée à un renouvellement de leur population. Des réalisations d'équipements supplémentaires sont donc nécessaires dans les 8^{ème}, 9^{ème}, 16^{ème} arrondissements pour faire face à ces progressions.

Au-delà de ces programmations, qui répondent prioritairement aux évolutions d'effectifs, une amélioration qualitative de la scolarisation doit être prévue. Elle concerne :

- La progression de la scolarisation des élèves de moins de 3 ans. Paris scolarise en effet moins de 10 % d'élèves de moins de 3 ans alors qu'un tiers de cette tranche est accueilli au niveau national.
- La modernisation et la rénovation d'installations vétustes.

- La modernisation de la restauration scolaire, avec la construction de nouvelles cuisines centrales (9^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 20^{ème}), et la mise aux normes de nombreux services de restauration.

Paris compte 111 collèges et 109 lycées publics. Au niveau des collèges, après les opérations d'extension récemment réalisées : collège Boris Vian (17^{ème}), collège Marie Curie (18^{ème}), collège Matisse (20^{ème}), 6 équipements nouveaux devront permettre :

- d'offrir un accueil de proximité et de qualité dans les arrondissements où les effectifs progressent : Paris Rive Gauche (13^{ème}), collège place Hébert (18^{ème}), collège rue Varèse (19^{ème}),
- de tendre vers une limitation des effectifs des collèges à 600 élèves maximum, en particulier dans les secteurs en difficulté.

La situation des 12^{ème}, 15^{ème} et 17^{ème} arrondissements est également à l'étude. Ces arrondissements enregistrent des hausses d'effectifs.

Par ailleurs, une amélioration des conditions d'accueil des élèves est nécessaire dans certains établissements, pour offrir aux élèves des locaux d'enseignement répondant aux exigences pédagogiques actuelles : collège Debussy (15^{ème}), collège George Sand (13^{ème}), collège Louise Michel (10^{ème}), collège Françoise Dolto (20^{ème}), collège J. B. Clément (20^{ème}), collège Jacques Prévert (6^{ème}), collège Saint-Exupéry (14^{ème}), collège Alphonse Daudet (14^{ème}), collège Claude Chappe (19^{ème}), collège Courteline (12^{ème}), collège Dorgelès (18^{ème}), collège Clemenceau (18^{ème}).

Les 41 centres d'animation ont vocation à proposer des activités de loisirs, notamment, aux jeunes. Les programmes proposés couvrent un ensemble large de domaines d'intérêt : activités sportives, culturelles, artistiques, techniques et scientifiques. Les 31 centres sociaux de la CAF ou d'associations offrent toute une gamme de services et d'activités, entre autres du soutien scolaire. Les 43 centres de loisirs proposent de l'activité de centres aérés le mercredi et pendant les vacances scolaires. Il existe aussi des Espaces Jeunes au nombre de 3 destinés à soutenir les jeunes âgés de 15 à 19 ans appartenant à des milieux sociaux défavorisés dans leur recherche tant sur un plan personnel que professionnel, 3 Kiosques Jeunes, lieux d'accueil et de conseil de la Ville de Paris sur les loisirs, et 19 antennes « Action Jeunes Information » qui sont des lieux d'écoute et d'aide à l'insertion sociale.

➤ **Des structures adaptées pour les personnes âgées :**

Un progrès spectaculaire est effectué grâce à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui permet une réelle liberté de choix de la personne âgée, entre le maintien à domicile et l'entrée dans un établissement. Les Parisiennes et les Parisiens âgés doivent donc disposer de services de qualité, adaptés à leurs besoins, tant en établissement qu'à domicile.

Dans la capitale au dernier recensement, en 1989, l'Insee dénombrait 420 000 personnes de 60 ans et plus, soit à peu près un Parisien sur 5. Au cours des dix dernières années les 60-69 ans, qui représentent maintenant 170 000 personnes, ont en proportion sensiblement augmenté. Mais ce sont surtout les plus de 80 ans qui, avec l'accroissement continu de l'espérance de vie, ont connu la plus forte progression au cours de ces dernières années. Ainsi actuellement, à Paris, cette catégorie d'âge qui totalise plus de 100 000 personnes est plus représentée que dans le reste de la France et de la région Ile-de-France. Ce phénomène s'accroît d'ailleurs au fur et à mesure que l'âge augmente. Enfin, parmi cette population, les femmes sont largement très majoritaires.

Aujourd'hui l'offre d'hébergement pour les personnes âgées parisiennes est de 12 620 places dans Paris même et de 5 500 dans des structures extérieures à la capitale. Pour les personnes devenues dépendantes, l'offre est de 5 940 places pour les 20 arrondissements et 2 800 places sont occupées par des Parisiens dans des établissements localisés principalement en Ile-de-France. Enfin, les résidences services du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris offrent 1 648 places et les résidences appartement 4 188 places.

L'offre de structures intermédiaires (gériatrie de proximité) telles que les centres d'accueil de jour et les unités d'hébergement temporaires est notoirement insuffisante à Paris. De même, le maintien au domicile est un souhait unanime.

➤ **L'accès aux soins :**

On dénombre 74,5 professionnels de la santé pour 10 000 habitants à Paris, contre 42,2 pour l'ensemble de la France.

Les arrondissements de l'ouest et du centre parisien présentent une densité de spécialistes six fois supérieure à celle des arrondissements de l'est. La même tendance s'observe pour les généralistes. Certains arrondissements de Paris ont même une densité inférieure à la moyenne nationale.

Les 49 hôpitaux parisiens se situent principalement rive gauche dans les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements où ils occupent des superficies non négligeables. Rive droite, les 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements comptent également plusieurs hôpitaux.

L'implantation des cliniques privées se différencie de celle des hôpitaux puisqu'elles se situent majoritairement à l'ouest de la capitale (8^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} principalement).

La concentration de centres hospitaliers universitaires sur le territoire parisien assure une offre de soins de haute technicité. Mais cette offre n'est pas vraiment adaptée aux besoins de proximité et de santé publique.

Au surplus, la population parisienne rencontre des difficultés pour accéder à ces soins. Déjà, la question du transport vers les centres hospitaliers - et donc de l'accès à ces centres - peut s'avérer délicate à résoudre. Par ailleurs, la concentration des équipements médicaux et de l'offre hospitalière parisienne, jointe à l'insuffisance des équipements de la région Ile-de-France, renforce le pouvoir d'attraction de Paris. Paradoxalement, ce déséquilibre s'exerce au détriment de la population locale. Il apparaît par conséquent nécessaire d'établir un état des lieux des besoins correspondants, en vue de créer des structures appropriées, même en dehors du territoire parisien proprement dit.

➤ **Les équipements en faveur de l'emploi**

Ils sont principalement situés dans le nord-est parisien. Paris compte 35 Agences Nationales Pour l'Emploi. Les 3 Agences Locales pour l'Emploi de la capitale sont toutes situées dans le 11^{ème} arrondissement. Les 5 missions locales parisiennes accueillent les jeunes de 16 à 25 ans pour les conseiller et les orienter dans leur recherche d'emploi ou de formation.

Les 3 espaces cyber-emploi de la Mairie de Paris initient ces jeunes aux techniques informatiques et offrent un accès simplifié à 4 500 sites « emploi et formation professionnelle. » Cette offre est également assurée par 3 Maisons du Développement Economique et de l'Emploi pour les chômeurs de plus de 26 ans.

Les espaces insertion, sous la responsabilité de la DASES, et en collaboration avec la CAF, la DASS, l'Etat, l'ANPE et des associations, offrent aux bénéficiaires du RMI un accueil personnalisé et une simplification de leur parcours d'insertion. Ces espaces insertion remplacent progressivement les groupes d'insertion (GROUPI) créés en 1989. L'ensemble de ces structures sont au nombre de 8 dans la capitale.

Les 3 Cellules d'Appui pour l'insertion (CAPI) dont la gestion a été confiée au CASVP, proposent des services aux RMIstes les plus démunis et permettent une prise en charge plus rapide des nouveaux allocataires.

Les 2 régies de quartier parisiennes proposent des prestations d'entretien, de dépannage ou de manutention aux habitants de ces quartiers et embauchent, pour se faire, des chômeurs de longue durée ou des jeunes à qui elles offrent des formations.

La Plateforme Formation et Suivi, unique à Paris, est située dans le 11^{ème} arrondissement.

11 autres équipements publics non dédiés spécifiquement à l'emploi accueillent également les Parisiens touchés par le chômage.

Enfin, Paris compte 3 espaces Commerce-Artisanat, lieux d'accueil, d'information et de services dédiés aux commerçants, aux artisans et aux petites entreprises. Ces structures ont, entre autres, pour objectif de favoriser le développement local des entreprises.

➤ Les équipements culturels

Certains arrondissements, très peuplés (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème}) sont paradoxalement faiblement équipés. Paris, notamment, est à bien des égards la capitale des cinémas et des spectateurs de cinéma. Après vingt-cinq années de crise, liée au développement de la télévision et de la vidéo, la fréquentation repart à la hausse (28 millions de spectateurs, soit + 10 % en 2000 et 2001). L'engouement pour le cinéma se manifeste notamment par le succès de diverses manifestations, comme les projections en plein air organisées chaque été sur les pelouses de la Villette.

Dans les années 1960 cependant, chaque quartier possédait son cinéma. Aujourd'hui, la ville est structurée en «quartiers de cinémas» : les Champs-Élysées, Montparnasse, Les Halles, les Grands Boulevards, le Quartier Latin, Italie-Gobelins, la place de Clichy. Les arrondissements périphériques en sont souvent dépourvus : un cinéma dans les 16^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et deux cinémas dans le 17^{ème}.

Les 41 centres d'animations ont pour vocation de proposer des activités de loisirs, notamment aux jeunes. Les programmes proposés couvrent un ensemble large de domaines d'intérêt : activités sportives, culturelles, artistiques, techniques ou scientifiques. Ces centres sont principalement situés dans le centre et dans l'est de Paris.

Les ateliers ADAC proposent 200 disciplines culturelles autour des métiers d'art, des arts plastiques, des arts du spectacle, et plus récemment des nouvelles technologies. Au nombre de 450, ces ateliers se répartissent sur 58 adresses plutôt localisées dans le centre-est de la capitale.

Les ateliers Beaux-Arts sont ouverts aux adultes désireux de pratiquer des disciplines des arts plastiques, qu'ils soient débutants ou amateurs. Confié à des artistes professionnels, l'enseignement porte sur différents domaines et s'appuie notamment dans le centre-ouest (1^{er}, 2^{ème} et 9^{ème}) et l'ouest (16^{ème} et 8^{ème}) mais également dans le 18^{ème} et le 19^{ème}.

La Ville dispose actuellement d'un réseau de bibliothèques municipales comportant 64 établissements dont la taille varie de 100 m² à 3 500 m². Les plus importantes sont de véritables médiathèques. Mais aujourd'hui, le maillage du territoire parisien n'est pas achevé. Plusieurs projets sont déjà prévus pour compléter ce réseau, une médiathèque rue d'Alleray et deux équipements dans les quartiers de la Goutte d'Or et de la Réunion.

Pour la musique, les équipements municipaux comptent aujourd'hui 18 conservatoires, un par arrondissement sauf pour les 4 premiers arrondissements qui sont desservis par un seul équipement le conservatoire Wolfgang Amadeus Mozart situé dans le forum des Halles. Pour l'année 2000-2001, les inscrits à ces équipements étaient au nombre de 17 560. Rapporté aux tranches d'âges les plus directement concernées, les jeunes de 5 à 18 ans, ce chiffre montrait que seule un peu plus de 7 % de la population "cible" fréquentait un conservatoire, avec de très grandes disparités selon les arrondissements : 23 % dans le 6^{ème}, 3,3 % dans le 19^{ème}.

➤ **Des espaces de respiration dans la ville dense : les espaces verts et sportifs :**

Paris est sous-équipé en espaces verts de proximité, d'autant que leur répartition est inégale. Aujourd'hui, les zones insuffisamment desservies, c'est-à-dire distantes de 300 mètres environ d'un jardin public, concernent surtout le centre rive droite aux abords des grands boulevards (le 10^{ème} notamment), et plusieurs secteurs dans des arrondissements périphériques tels que les 11^{ème}, 13^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

Au début des années 1980, Paris comptait sur son territoire 285 espaces verts ouverts au public, pour une superficie de 355 hectares environ, non compris les Bois de Boulogne et de Vincennes (près de 1 850 hectares), les jardinets décoratifs, les jardins des équipements, les cimetières et les plantations d'alignement. Depuis lors, le patrimoine vert de la capitale s'est agrandi de plus de 150 hectares accessibles au public, portant la superficie totale à 515 hectares environ des jardins publics. Ces créations ont revêtu plusieurs formes : des grands parcs urbains comme les parcs Georges-Brassens, André-Citroën, Bercy, mais aussi le parc de la Villette au nord-est de Paris ; des projets plus spécifiques comme le jardin des Halles dans le centre de la capitale, le parc de Belleville, le jardin Atlantique de la gare Montparnasse, ou encore la réalisation, sur une ancienne infrastructure ferroviaire, de la Promenade Plantée dans le 12^{ème} arrondissement. A ces grandes réalisations se sont ajoutés des jardins et squares de quartier, notamment dans l'est et le sud parisiens, créés à l'occasion d'opérations publiques mais aussi par la mise en œuvre de réserves prévues par le POS ou lors d'aménagements très ponctuels.

Par ailleurs, dans une large partie du centre, la rareté des disponibilités foncières rendant difficile la création de jardins, une action de mise en valeur de l'espace public existant a été menée. Ainsi ont été créés ou réaménagés le jardin Tino-Rossi en bord de Seine et, sur le

parcours des canaux, le jardin de l'Arsenal, les jardins du boulevard Richard-Lenoir et les berges du bassin de la Villette.

Malgré toutes ces réalisations, le besoin en espaces verts reste à Paris important. De nouveaux projets de bonne dimension doivent être réalisés sur les terrains ferroviaires Pajol - cour du Maroc (18^{ème}), gare des Batignolles (17^{ème}), dans la ZAC Paris-Rive Gauche, sur les emprises de la petite ceinture ferroviaire et aussi, dans un registre un peu différent, le long des bords de Seine.

A l'issue de la révision partielle de 1994 étaient déjà protégés à ce titre 1 000 espaces verts privés, répartis sur 1 900 parcelles et couvrant 213 hectares, sans compter ceux des secteurs sauvegardés du Marais et du 7^{ème} arrondissement. A ce décompte se sont ajoutées, dans ces dernières années, des mesures de protection spécifiques introduites dans divers quartiers, et en particulier à Montmartre et dans le faubourg Saint-Antoine.

Paris dispose d'une couverture insuffisante en piscines, terrains d'éducation physique, patinoires et gymnases. De vastes territoires de la capitale, où la population, et notamment les jeunes de familles modestes sont particulièrement nombreux, demeurent mal desservis.

Globalement, à Paris, les 36 piscines et les 11 bassins écoles sont relativement bien répartis selon la population, cependant des territoires restent oubliés. Si pour le 8^{ème} arrondissement, la faible densité de population semble expliquer leur absence, en revanche d'autres secteurs beaucoup plus peuplés sont assez éloignés de ces équipements. Citons notamment une grande partie du 10^{ème}, du 11^{ème} et un quart nord-ouest du 20^{ème} arrondissement.

En ce qui concerne les équipements sportifs couverts, ils sont relativement bien répartis selon la population cible, hormis le sud du 17^{ème} et des secteurs du 16^{ème} arrondissement.

Les 43 stades parisiens sont situés dans leur quasi totalité sur la « ceinture verte », et les 66 terrains d'éducation physique (TEP) sont surtout présents dans l'est de la capitale et dans le 15^{ème}.

La couverture en équipement et en service doit être renforcée, aux plans quantitatif et qualitatif, dans les quartiers aujourd'hui en difficulté où les besoins sont grands, essentiellement dans l'Est et le Nord de Paris. L'aspiration à vivre dans un environnement de meilleure qualité est, quant à elle, générale, notamment en termes de qualité de l'air et d'espaces verts.

Offrir de meilleurs services aux Parisiens nécessite d'imaginer de nouvelles règles, associant souplesse et clarté, comme cela a, par exemple, été entrepris pour l'évolution des horaires des marchés alimentaires de la Ville.

La recherche d'une certaine forme de polyvalence des locaux, d'une meilleure coordination des services offerts, de synergies entre des équipements d'un même arrondissement, voire d'un même quartier, est un objectif à atteindre.